

CONTRAT D'ADHÉSION AU CRILAC 2020 / 2021
Association sportive, culturelle et artistique – Loi 1901

SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – RGPD,
ce texte a été adopté par les membres du Conseil d'Administration le 02 septembre 2019.
Le RGPD sera mis à jour chaque fois que nécessaire et au minimum une fois par an.

COTISATION 2020 / 2021 : 35,00 € permettant de participer aux activités du CRILAC. Un supplément est demandé pour la gymnastique, la marche nordique, les stages informatiques et le hatha yoga.
Tarif d'été : 18,00 € du 23 avril au 31 août 2021.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : l'adhérent manifeste sa volonté d'adhérer, en lisant et signant ce document, et en remplissant sa fiche d'adhésion (celle-ci sert de justificatif à l'encaissement de la cotisation).

En échange, il lui sera remis sa carte d'adhésion.

UTILISATION DE LA FICHE D'INSCRIPTION :

- permettre l'envoi, par courrier ou par mail, des informations sur les activités proposées (bulletin et informations complémentaires) et de la convocation à l'Assemblée Générale de fin novembre.

RÉFÉRENCES :

- **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** – mai 2018 – le RGPD s'applique aussi bien aux données papier qu'aux données numériques,
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018,
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Personnes habilitées :

- vos données personnelles ne sont utilisées que par les membres du Conseil d'Administration du CRILAC, uniquement, pour la gestion administrative des adhésions.

Sécurité de vos données personnelles : mesures prises conformément aux règles du RGPD :

- sécurisation des accès : classeurs papier sous clé, accès au fichier informatique par un code confidentiel.

DROIT DES PERSONNES

- **droit à l'information** : tout adhérent a le droit d'obtenir des informations claires sur la manière dont ses données à caractère personnel sont utilisées et sur l'exercice de ses droits,
- **droit d'accès et de rectification** à ses données personnelles : tout adhérent a le droit, à tout moment, de demander l'accès à ses données personnelles et à leur rectification si ces dernières se révèlent incomplètes ou inexactes,
- **pour exercer ses droits** : l'adhérent doit le faire, impérativement, **par demande écrite** en précisant bien l'objet de la demande, soit par l'envoi d'un courrier postal adressé à la Présidente, soit par un courrier électronique à l'adresse suivante : 74crilac@gmail.com

CONTRAT D'ADHÉSION AU CRILAC 2020 / 2021

LU et APPROUVÉ le :

NOM

PRÉNOM

SIGNATURE